**Suite donnée à la résolution non législative du Parlement européen sur le rapport 2022 de la Commission concernant le Monténégro**

1. **Rapporteur:** Tonino PICULA (S&D/HR)
2. **Numéro de référence:** 2022/2202 (INI) / A9-0277/2023 / P9 TA (2023)0369
3. **Date d’adoption de la résolution:** 18 octobre 2023
4. **Commission parlementaire compétente**: commission des affaires étrangères (AFET)
5. **Analyse/évaluation succincte de la résolution et des demandes qu’elle contient:**

Dans sa résolution sur le rapport concernant le Monténégro, le Parlement souligne le besoin urgent de parvenir à une stabilité politique et de réaliser des progrès considérables dans les grandes réformes liées à l’Union, en particulier les réformes électorales et judiciaires et la lutte contre la criminalité organisée et la corruption. Il constate les vives tensions politiques et la forte polarisation, l’incapacité à parvenir à un consensus sur des questions d’intérêt national et l’absence de dialogue entre les partis, qui ont retardé la réalisation d’avancées en matière de réformes liées à l’Union et plongé le pays dans une crise politique et institutionnelle profonde. Sur un plan plus positif, dans sa résolution, le Parlement salue l’engagement de longue date du Monténégro en faveur de l’intégration dans l’UE et le fait que ce pays continue de s’aligner pleinement sur la politique étrangère et de sécurité commune de l’Union, y compris en ce qui concerne l’ensemble des sanctions adoptées à la suite de la guerre d’agression menée par la Russie contre l’Ukraine. Il reconnaît en outre l’alliance stratégique du Monténégro avec l’Union.

**6. Réponse aux demandes et aperçu des mesures que la Commission a prises ou envisage de prendre:**

**Paragraphe 11**. En ce qui concerne l’assistance concrète, un programme régional global de soutien de l’UE en faveur du renforcement des capacités en matière de cybersécurité dans les Balkans occidentaux a été lancé en 2023. Ce programme est financé par la Commission au moyen des fonds de l’instrument d’aide de préadhésion (IAP) et est exécuté par une vaste équipe de partenaires de mise en œuvre, dirigée par l’Académie de gouvernance en ligne et soutenue par le NUKIB (l’agence tchèque de cybersécurité), le CILC (le centre néerlandais pour la coopération juridique internationale) et les CERT (équipes de réponse aux urgences informatiques) de la Slovénie, de la Lettonie et de l’Estonie. Les activités s’articulent autour de quatre piliers: la gouvernance en matière de cybersécurité et la sensibilisation à la cybersécurité; les cadres juridiques, les normes en matière de cybersécurité et le droit international; la gestion des risques de cybersécurité; et les capacités opérationnelles.

Conscients des besoins à court terme dans la région et de l’urgence avec laquelle il était nécessaire d’y répondre dans le contexte géopolitique actuel, la Commission et le Service européen pour l’action extérieure (SEAE) ont lancé, en août 2022, un projet de réaction rapide sur le renforcement des capacités de réaction aux incidents des trois pays les plus vulnérables de la région, à savoir l’Albanie, le Monténégro et la Macédoine du Nord. Dans le cadre de ce projet, deux experts résidents ont été détachés auprès des institutions du Monténégro pour fournir un soutien sur mesure et pratique au lendemain des attaques de 2022 et dans la perspective des élections législatives et présidentielles (janvier-juin 2023). Des formations spécifiques ont été organisées à l’intention du personnel des ministères et des agences responsables, et du matériel a été fourni. L’action a été renouvelée afin de continuer à couvrir les besoins du Monténégro (et des autres partenaires alignés sur la PESC) en matière de réaction rapide jusqu’à la mi-2025.

En outre, la Commission et le SEAE utilisent l’ensemble des outils dont ils disposent pour apporter à la région un soutien global en matière de cybersécurité. Des événements TAIEX (Assistance technique et échange d'informations) ont été organisés à l'intention des experts de la région au cours de l’année écoulée. Ils portaient sur des sujets allant de la réaction aux incidents à la mise en place de CERT. L’Agence de l’Union européenne pour la cybersécurité (ENISA) et le Collège européen de sécurité et de défense associent de plus en plus les Balkans occidentaux à leurs activités, souvent aux côtés des États membres de l’UE. L’École régionale d’administration publique, basée au Monténégro et cofinancée par la Commission européenne, étudie la possibilité de soutenir les Balkans occidentaux dans le domaine de la cybersécurité en établissant des liens avec des initiatives d’États membres de l’UE, comme dans le cas du nouveau centre de cybercapacité des Balkans occidentaux, établi à Podgorica, qui bénéficie du soutien de la France et de la Slovénie.

**Paragraphe 12**. La Commission et le SEAE ont continué de mener un grand nombre d’activités de communication dans les Balkans occidentaux, y compris au Monténégro. Il s’agit tant d'activités spécifiques à chaque pays, dotées d’un budget revu à la hausse, que d’initiatives régionales.

La lutte contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, notamment la désinformation et d’autres menaces hybrides, figure parmi les priorités. En ce qui concerne la lutte contre la désinformation, dans le cadre d’un projet spécifique, l’UE a soutenu la recherche visant à mettre au jour ce phénomène (acteurs, comportements, discours, propriété des médias, etc.) et a sensibilisé le public à ce sujet, notamment dans le contexte des élections. L’UE vise à améliorer la qualité de l’environnement de l’information en promouvant l’éducation aux médias et la liberté des médias, en favorisant un journalisme de qualité, en soutenant le journalisme d’investigation et en contribuant à l’organisation de formations et de visites d’étude pour les journalistes des pays de l’élargissement. Par ailleurs, au moyen de ses campagnes de communication régionales organisées dans le cadre du programme de communication régional WeBalkans (5 millions d’euros), la Commission œuvre à la communication stratégique et s'emploie à faire passer des messages positifs sur le soutien de l’UE grâce, notamment à un portail web en ligne et à des réseaux sociaux servant de «guichet unique» pour les articles d’actualité et les récits à résonance humaine. La dernière campagne organisée dans les Balkans occidentaux intitulée «Made of Us» a touché 10 millions de personnes par l’intermédiaire des réseaux sociaux et de l'affichage extérieur et a suscité de nombreuses candidatures, montrant ainsi la puissance de la collaboration avec des influenceurs lorsqu'il s'agit de promouvoir l'image de marque et les messages de l’UE auprès d’un public plus large. Une conférence des médias UE-Balkans occidentaux s’est tenue à Podgorica en novembre 2023, organisée conjointement par la Commission et le SEAE et rassemblant les acteurs des Balkans occidentaux qui luttent contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger afin de discuter des tendances et d’échanger des bonnes pratiques. Une étude portant sur les habitudes et les attitudes des jeunes à l'égard des médias a également été réalisée pour évaluer la manière dont ces facteurs influencent la formation des opinions relatives aux questions politiques et sociales. Par ailleurs, une campagne médiatique a été mise en place à l’échelle nationale afin de promouvoir un cours optionnel d’éducation aux médias dans le programme de l’enseignement primaire.

Début 2023, la Commission a lancé quatre nouveaux projets dans le cadre du mécanisme en faveur de la société civile et du programme MEDIA, pour un montant d’environ 6,8 millions d’euros, afin de créer et de soutenir des réseaux thématiques régionaux de la société civile. Par le dialogue avec différentes parties prenantes, telles que les médias, la société civile, les régulateurs, les gouvernements et les entreprises technologiques, ces projets s'attaqueront à divers aspects des activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger. En ce qui concerne la facilité horizontale UE/Conseil de l’Europe, en 2023, sept nouvelles actions ont été lancées dans les six bénéficiaires des Balkans occidentaux. Elles ont été complétées par un volet régional ayant pour objectif d’améliorer le respect des conventions du Conseil de l’Europe sur la liberté de l’information, le pluralisme des médias, la protection des données et la sécurité des journalistes, doté d’un budget total de 4 millions d’euros.

En outre, l’instrument TAIEX soutient activement les partenaires des Balkans occidentaux dans la lutte contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et dans la promotion de la liberté des médias et de l’habileté numérique. Dans le domaine des activités de manipulation de l’information et d'ingérence menées depuis l'étranger, un atelier régional TAIEX en ligne a été organisé en 2022, suivi d’événements spécifiques au Monténégro portant sur les modifications apportées aux mécanismes existants visant à sanctionner la propagation de la désinformation, ainsi que sur les défis liés à ceux-ci.

**Paragraphe 64**. Avec le soutien de la Commission, le Monténégro a signé un accord de travail avec le Parquet européen en septembre 2022. La Commission continuera d’encourager et d’aider le Monténégro à coopérer efficacement avec le Parquet européen dans les limites du mandat de ce dernier.

**Paragraphe 65.** La Commission a accueilli favorablement le rapport de la Cour des comptes et a accepté la plupart de ses recommandations. La Commission est en train de mettre en œuvre ces recommandations. Le règlement relatif à l’instrument d'aide de préadhésion (IAP III) ne permet de moduler la portée et l’intensité de l’aide qu’en cas de régression significative ou d’absence persistante de progrès dans le domaine des fondamentaux. La Commission a le pouvoir de suspendre les conventions de financement si les bénéficiaires enfreignent leurs obligations, y compris celles relatives au respect des droits de l’homme, des principes démocratiques et de l’état de droit. Elle applique et continuera d’appliquer la conditionnalité, comme le prévoit le cadre juridique du règlement relatif à l’IAP III, au cas par cas, après une analyse approfondie et en tenant dûment compte des effets produits. La Commission a également adopté une approche de programmation renforcée fondée sur la performance. En mettant l’accent sur la performance, la Commission s’est engagée à récompenser les partenaires qui obtiennent de meilleurs résultats en accélérant et intensifiant le soutien, lorsque cela se justifie, en adaptant la portée de l’aide et en bloquant certaines formes de soutien pour encourager les réformes.